

Les tarifs médecins libéraux sur Qare

Les praticiens sur Qare peuvent coter librement leurs actes et ainsi être amenés à appliquer des majorations ou des dépassements d'honoraires (secteur 2), pour les médecins libéraux.

En cas de dépassements d'honoraires, ces derniers sont indiqués lors de la prise de rendez-vous.

En cas d'application de majorations, le praticien vous précisera à la fin de votre téléconsultation le montant final qui vous sera effectivement facturé. Ce montant ne peut-être qu'inférieur ou égal au montant de l'empreinte bancaire prise sur votre carte de paiement au moment de la prise de rendez-vous.

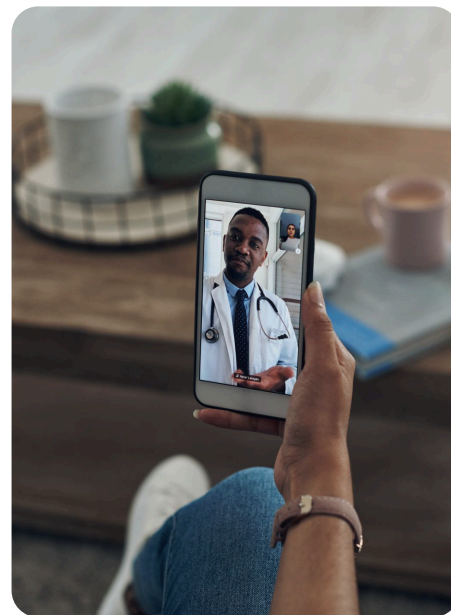
Cette empreinte bancaire n'est pas un débit effectif, **le paiement final de votre consultation n'est effectué qu'à l'issue de votre téléconsultation**. Cela ne s'applique néanmoins que dans le cas où la consultation a lieu dans un délai inférieur à 7 jours entre la prise de rendez-vous et la téléconsultation.

Lorsque la prise de rendez-vous a lieu plus de 7 jours avant la téléconsultation, le montant est débité dès la prise de rendez-vous du montant maximum de la téléconsultation et, selon les actes réalisés par le praticien, vous serez recredité du trop-perçu après la téléconsultation. La directive européenne sur les services de paiement impose en effet une authentification forte afin de sécuriser les paiements en ligne et cette authentification n'est valable que 7 jours en cas d'empreinte bancaire,

A l'issue du rendez-vous, vous recevrez par email votre récapitulatif de paiement. Vous retrouverez ci-dessous les cotations des actes et majorations en secteur 1, qui peuvent être appliquées sur Qare, lorsque les conditions d'application sont remplies. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part concernant notamment l'horaire des actes pratiqués, ou en cas de non-respect du parcours de soins.

Téléconsultations

Les tarifs ci-dessous correspondent au secteur 1. Des dépassements d'honoraires peuvent s'appliquer en secteur 2.



Téléconsultation avec un médecin généraliste	25 €
--	------

Téléconsultation avec un médecin spécialiste Hors neurologie, pédiatrie, psychiatrie et gynécologie médicale	30 €
---	------

Téléconsultation en gynécologie médicale	32 €
--	------

Téléconsultation en pédiatrie Patients de moins de 2 ans	38,50 €
---	---------

Téléconsultation en pédiatrie Patients de 2 à 6 ans	33,50 €
--	---------

Téléconsultation en pédiatrie Patients de plus de 6 ans	30 €
--	------

Téléconsultation en psychiatrie ou en neurologie	50,20 €
--	---------

Majorations

MCG (Majoration de Coordination Généraliste) 5 €

MHP (Majoration pour Horaire de Permanence) : 5 €

- La nuit de 20h à 8h
- Le dimanche et jour férié de 8h à 20h
- Le samedi de 12h à 20h
- Le lundi précédant un jour férié
- Le vendredi et samedi suivant un jour férié

MOP (Majoration personne âgée)
Patients de plus de 80 ans 5 €

MP (Majoration consultation Psy)
Patients de moins de 25 ans 18 €

MEG (Majoration Enfant du médecin Généraliste)
Patients de moins de 6 ans pour les généralistes 5 €